



Jeudi 30 avril 2026

## Conseil Municipal du 30 avril 2026

### Rouen, Ville solidaire et citoyenne

**Soutien aux associations, lutte contre le décrochage scolaire, Fonds d'Aide aux Jeunes, actions renforcées dans les quartiers prioritaires, ... Pour ce premier conseil municipal de plein exercice du mandat, la Ville poursuit et renforce son action au service des Rouennaises et des Rouennais pour faire de Rouen une ville toujours plus solidaire et attentive à chacune et chacun.**

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie :** *« Ce premier conseil municipal du mandat s'inscrit dans la continuité du travail engagé ces dernières années au service des Rouennaises et des Rouennais. Les habitants nous ont renouvelé leur confiance pour poursuivre nos actions : protéger et accompagner, notamment les plus jeunes et aux les fragiles.*

*Soutenir les jeunes en difficulté grâce au Fonds d'Aide aux Jeunes, prévenir le décrochage scolaire et renforcer les actions éducatives dans les quartiers prioritaires sont des actions concrètes qui prolongent ce que nous avons engagé depuis plusieurs années. L'égalité des chances se construit au quotidien, par des dispositifs utiles, par une présence renforcée sur le terrain et par une attention constante aux parcours des jeunes.*

*Nous poursuivons également notre engagement en faveur de la solidarité. L'installation de nouvelles solutions d'hébergement, comme les tiny houses destinées à des familles sans domicile, illustre notre volonté d'agir face aux situations de précarité.*

*À Rouen, nous faisons le choix d'une ville qui protège et qui accompagne, sans jamais laisser de côté celles et ceux qui en ont le plus besoin.»*



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53

## **UNE VILLE SOLIDAIRE**

### **Attribution des subventions sur projet dans le cadre de la programmation annuelle du contrat de ville et de la Cité éducative 2026**

Dans le cadre du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 », la Ville de Rouen poursuit son engagement en faveur des quartiers prioritaires des Hauts de Rouen et de Grammont-Saint-Sever-Orléans, afin de réduire les inégalités, renforcer la cohésion sociale et améliorer durablement le cadre de vie des habitants.

Ce contrat constitue le cadre de référence des politiques publiques conduites dans ces quartiers, en partenariat avec l'État, la Métropole Rouen Normandie et l'ensemble des acteurs locaux. Il repose sur plusieurs priorités structurantes : l'accompagnement socio-éducatif des enfants et des jeunes, le renforcement du vivre-ensemble et du lien social, l'accès aux droits, à la santé, à la culture, au sport, aux loisirs, à l'emploi et à la formation, ainsi que l'amélioration du cadre de vie et du bien-vivre dans les quartiers. Ces orientations se traduisent concrètement par des actions adaptées aux besoins identifiés localement, en lien étroit avec les habitants et les associations.

Le dispositif de la Cité éducative, renouvelé en 2024, constitue un pilier majeur de cette politique. Il vise à renforcer l'accompagnement des jeunes de 0 à 25 ans en favorisant l'apprentissage des savoirs fondamentaux, la continuité éducative tout au long des parcours, le développement d'une offre socio-éducatif accessible et la coordination des acteurs éducatifs. Chaque année, un appel à projets permet de soutenir des initiatives portées par les associations et les partenaires locaux, afin d'enrichir les actions existantes et de faire émerger de nouveaux projets répondant aux besoins des habitants.

Pour l'année 2026, la Ville de Rouen consacre 301 000 € à la programmation du Contrat de Ville, auxquels s'ajoutent 80 000 € dédiés à la Cité éducative, en complément des financements apportés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Métropole. A l'occasion de ce Conseil municipal du 30 avril 2026, 280 000 € sont mobilisés pour les actions relevant du Contrat de Ville et 77 000 € pour celles relevant de la Cité éducative, permettant de soutenir concrètement des projets éducatifs, sociaux et citoyens au plus près des habitants.

## **LA VILLE SOUTIENT LA CULTURE, SES ASSOCIATIONS ET SA JEUNESSE**

### **Contribution financière de la Ville de Rouen au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2026**

La Ville de Rouen poursuit son engagement en faveur des jeunes en difficulté en contribuant au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), un dispositif essentiel pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 18 à 25 ans et répondre aux situations d'urgence auxquelles ils peuvent être confrontés.

Géré par la Métropole Rouen Normandie, le Fonds d'Aide aux Jeunes permet d'apporter des réponses concrètes et rapides à des besoins variés. Il soutient notamment les parcours d'insertion professionnelle à travers des aides à la mobilité, incluant le financement du permis de conduire, le soutien aux formations, l'accompagnement de projets professionnels ou encore l'aide à l'installation dans un logement, notamment pour l'acquisition d'équipements de première nécessité. Il permet également d'apporter des aides de subsistance aux jeunes en situation de fragilité, qu'il s'agisse d'aides ponctuelles pour les jeunes sans résidence stable, d'aides mensuelles pour ceux vivant de manière autonome ou encore d'aides destinées à stabiliser des situations d'errance.

Le montant des aides est plafonné à 1 000 € par jeune sur une période de douze mois glissants, avec des montants spécifiques pouvant atteindre 1 425 € pour le financement du permis de conduire et 1 400 € pour les aides mensuelles différentielles. Les demandes sont instruites par les Missions Locales, le Centre Communal d'Action Sociale, les Centres Médico-Sociaux et les conseillers du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, avant d'être examinées lors de comités d'attribution réunis deux fois par mois.

En 2025, 558 jeunes ont bénéficié du Fonds d'Aide aux Jeunes à l'échelle de la Métropole, dont 183 jeunes rouennais, témoignant de l'importance de ce dispositif pour accompagner les parcours d'insertion des jeunes du territoire. Depuis son adhésion au dispositif en 1999, la Ville de Rouen contribue chaque année à son financement, sur la base d'un montant proportionnel à sa population. Pour l'année 2026, la participation de la Ville s'élève à 27 408 €, confirmant la volonté municipale de soutenir durablement les jeunes les plus fragiles et de leur offrir les moyens de construire leur avenir.

### **Conventions de partenariat pour la persévérance éducative et l'alternative à l'exclusion scolaire**

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse et de la réussite éducative, la Ville de Rouen renforce son action pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes rencontrant des difficultés dans leur parcours. Cette démarche repose sur un travail étroit avec les établissements scolaires du territoire, partenaires essentiels pour repérer les premiers signes de fragilité chez les élèves.

La Ville développe ainsi des conventions de partenariat avec les collèges et lycées volontaires afin de structurer des parcours d'accompagnement adaptés aux jeunes présentant des signes de décrochage, tels que des absences répétées, un comportement inadapté en classe, un manque d'implication dans le travail scolaire ou des difficultés relationnelles avec l'équipe éducative et la famille. Ces conventions permettent d'organiser une prise en charge coordonnée entre les équipes pédagogiques et les agents municipaux en charge de la jeunesse, afin d'apporter un accompagnement individuel ou collectif favorisant la persévérance éducative.

Ce partenariat s'appuie notamment sur un dispositif d'alternatives à l'exclusion scolaire temporaire, destiné aux collégiens et lycéens faisant l'objet d'une exclusion pouvant aller jusqu'à huit jours. L'objectif est d'éviter que ces périodes d'exclusion ne conduisent à une rupture durable avec le cadre scolaire ou à une désocialisation, en proposant un accompagnement éducatif structuré pendant cette période. Ce dispositif est mis en œuvre en lien avec l'Association de Prévention de Rouen et Elbeuf (APRE), spécialisée dans la prévention éducative.

Chaque mesure d'alternative à l'exclusion repose sur un contrat d'engagement signé par l'établissement scolaire, la Ville, l'élève et son représentant légal. Dès le début du dispositif, le jeune et sa famille sont reçus par le service jeunesse de la Ville afin d'engager un travail de réflexion sur les faits ayant conduit à l'exclusion. L'élève est ensuite accompagné dans une démarche éducative individualisée, comprenant notamment la réalisation d'une mission d'intérêt général au sein d'un service municipal ou d'une association partenaire, sous la responsabilité d'un tuteur. Ce travail vise à renforcer le sens des responsabilités, à améliorer le rapport à l'autorité et aux autres, et à favoriser la remobilisation du jeune dans son parcours scolaire.

Ces conventions, conclues pour une durée de trois ans, mobilisent les ressources des établissements scolaires et de la Ville dans une logique de prévention, d'accompagnement et de responsabilisation. À travers ce dispositif, la Ville de Rouen réaffirme sa volonté d'agir en amont des situations de rupture scolaire et de soutenir les jeunes dans la construction de leur parcours éducatif et citoyen.

### **Convention d'occupation temporaire de l'ancienne église Sainte-Croix-des-Pelletiers par l'association la NEF en vue de l'organisation d'une manifestation culturelle dans le cadre du Festival Normandie Impressionniste**

La Ville de Rouen poursuit la valorisation de l'ancienne église Sainte-Croix-des-Pelletiers, édifice emblématique des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles situé au cœur historique de la ville et inscrit au titre des monuments historiques, en organisant sa réouverture temporaire à l'occasion du festival Normandie Impressionniste 2026.

Dans le cadre de la réhabilitation progressive du site en futur lieu culturel collectif, porté par l'association « Réenchantons Ste-Croix ! » désignée par la Ville en 2024, cette ouverture exceptionnelle permettra d'accueillir l'œuvre contemporaine immersive « MEADOW » du studio DRIFT, du 28 mai au 27 septembre 2026. Cette installation lumineuse, déjà présentée dans plusieurs institutions culturelles internationales, a été spécialement adaptée aux volumes et à la charpente de l'édifice. Elle proposera une expérience artistique et sensorielle accessible gratuitement aux habitants et aux visiteurs, mêlant patrimoine historique et création contemporaine.

Cette initiative constitue une première étape concrète vers la transformation du site en un nouveau lieu culturel structurant, baptisé « La NEF », dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2030. Ce futur équipement comprendra notamment deux salles de projection, un espace modulable d'environ 200 m<sup>2</sup> et une terrasse arborée, contribuant à renforcer l'offre culturelle du centre-ville et à dynamiser le cœur historique.

La participation au festival Normandie Impressionniste, qui attire plusieurs millions de visiteurs et bénéficie d'un rayonnement international, permettra également d'inscrire durablement l'église Sainte-Croix-des-Pelletiers dans les circuits culturels métropolitains et touristiques, tout en valorisant un patrimoine aujourd'hui fermé au public.

La mise en œuvre de ce projet repose sur plusieurs conditions garantissant la sécurité et la préservation du site : l'obtention d'un avis favorable de la commission de sécurité, l'accord de la Conservation Régionale des Monuments Historiques et la signature d'une convention d'occupation temporaire entre la Ville et l'association porteuse du projet, précisant les modalités d'utilisation et les responsabilités des parties.

## **Mise à disposition d'un espace vert situé 11, rue des Hallettes à Rouen au profit de l'association La Case Départ pour l'installation de "Tiny Houses"**

La Ville de Rouen poursuit son engagement en faveur de l'insertion sociale et de l'accès au logement des personnes sans domicile fixe en renforçant son partenariat avec l'association La Case Départ, acteur reconnu de l'insertion par l'activité économique et de l'accompagnement des publics en grande précarité.

Dans ce cadre, la Ville met à disposition un espace vert situé au 11, rue des Hallettes, sur une parcelle dont elle est propriétaire, afin de permettre l'installation de trois tiny houses destinées à accueillir des familles en difficulté sociale. Ce projet vise à proposer des solutions d'hébergement temporaires, dignes et adaptées, favorisant la stabilisation des situations personnelles et l'accompagnement vers un logement durable.

Cette mise à disposition s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années avec l'association La Case Départ, qui intervient notamment dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans domicile fixe. Elle contribue à renforcer les dispositifs existants en proposant une réponse concrète aux situations d'urgence et aux besoins d'hébergement des familles les plus fragiles.

Une convention encadre les modalités d'occupation du site et précise les responsabilités respectives de la Ville et de l'association. Cette occupation est accordée à titre gratuit, en raison du caractère non lucratif des activités menées par l'association et de l'intérêt général des missions qu'elle conduit auprès des personnes sans domicile fixe.

### **Nouvelles attributions de subventions à des associations**

Jeunesse, solidarité, culture, sport... Rouen est riche de ses associations qui mènent de nombreuses actions à l'échelle du territoire. Cette richesse se doit d'être accompagnée et c'est le sens de la politique de soutien aux associations qui est menée.

Pour bénéficier de ce soutien, les associations formulent une demande qui permet aux services de la Ville d'étudier la pertinence de celle-ci au regard de plusieurs facteurs comme le nombre d'activités, le nombre d'adhérents, l'accès des publics le plus large ou encore leur contribution à l'animation de la Ville.

Le Conseil municipal a voté l'attribution de 6 258 890 € de subventions à près de 270 associations pour l'année 2026, avec notamment :

#### Jeunesse

- Une subvention de fonctionnement de 9 700 € pour l'association MJC Grieu-Vallon Suisse

#### MJC

- Une subvention de fonctionnement de 2 888,50 € pour l'association Maison de Quartier du Mont-Gargan

#### Quartier

- Une subvention de fonctionnement de 2 600 € pour l'Association Maison des Loisirs Dédé
- Une subvention sur projet « Déménagement et développement » de 3 000 € pour l'association Les Tatas Fripées

### Culture

- Une subvention de fonctionnement de 6 000 € pour l'association Home Factory
- Une subvention de fonctionnement de 4 000 € pour l'association Connivences Danse
- Une subvention de fonctionnement de 5 000 € pour l'association Le Poème Harmonique
- Une subvention sur projet « The Wood Sister » de 2 000 € pour l'association Compagnie Raz Bitumes
- Une subvention sur projet « Journée d'une fille chien » de 1 000 € pour l'association Compagnie Bestia
- Une subvention sur projet « (Art)hropodia Création 2026 » de 2 000 € pour l'association Temps de Cuivre
- Une subvention sur projet « Un moment pour souffler » de 1 500 € pour l'association Compagnie Un Train en cache un Autre
- Une subvention sur projet « Une cérémonie druidique » de 1 000 € pour l'association Magik Fabrik
- Une subvention sur projet « Ce qui en nous résiste malgré » de 1 000 € pour l'association Simia Glaber Company
- Une subvention de fonctionnement de 24 000 € pour les Classes à Horaires Aménagés Musique du Collège Georges Braque

### Solidarité

- Une subvention de fonctionnement de 1 500 € pour l'association La Cimade
- Une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour l'association Migra'Toit
- Une subvention de fonctionnement de 8 000 € pour l'association Société Saint Vincent de Paul Confrérie Saint Joseph
- Une subvention de fonctionnement de 1 200 € pour l'association SOS Amitié Rouen

### Personnes âgées

- Une subvention sur projet « Programme MOC : Marcher ou courir, à vous de choisir » de 3 000 € pour l'Association Rouennaise Universitaire de Normandie

## **UNE VILLE ANIMÉE**

### **Renforcement de la diversité et de l'attractivité du commerce local - Droit de préemption du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat - Rétrocession du bail commercial 57, rue de la République - Approbation du cahier des charges et lancement de la procédure de rétrocession**

La Ville de Rouen poursuit sa politique active de préservation et de diversification du commerce de proximité en mobilisant son droit de préemption commerciale sur un local situé au 57, rue de la République, au cœur d'un secteur identifié comme prioritaire pour le maintien d'une offre commerciale équilibrée et attractive.

Dans le cadre du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat instauré en 2021, la Ville a exercé son droit de préemption sur le fonds de commerce précédemment exploité sous l'enseigne « Massage Lavande Bien-Être ». Cette acquisition, réalisée pour un montant de 13 340 €, a été finalisée en mars 2026 conformément aux dispositions prévues par le Code de l'urbanisme.



Cette intervention permet à la collectivité d'agir concrètement pour préserver la diversité commerciale et éviter une spécialisation excessive de certaines activités dans des rues stratégiques du centre-ville. L'objectif est de favoriser l'installation d'une nouvelle activité commerciale ou artisanale contribuant à la vitalité économique et à l'équilibre du tissu commercial local.

Compte tenu du fait que le fonds de commerce a été vidé de ses équipements, la rétrocession portera uniquement sur le droit au bail. Cette modalité permettra d'accueillir une nouvelle activité, distincte de celle précédemment exercée, afin de renforcer la diversité de l'offre commerciale et répondre aux besoins des habitants comme des visiteurs.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53